

# BILAN DE COMPÉTENCES FLASH

## OBJECTIFS

- Faire une analyse globale de votre parcours professionnel
- Préparer un entretien individuel en vous permettant d'identifier vos atouts (en termes de savoir-être) et de les valoriser
- Réfléchir à vos motivations, vos centres d'intérêts professionnels
- Se projeter sur la suite à donner dans votre parcours professionnel

## RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'accompagnement Flash, vous aurez réfléchi à votre quotidien professionnel, fait un point sur votre parcours, vous serez en mesure de faire des demandes claires lors d'un entretien individuel.

## MODALITES D'ORGANISATION

### Rythme et Durée

- Amplitude du bilan : environ 4 semaines
- 4 entretiens (à chaque étape du bilan)
- Rythme du bilan : planning établi avec le bénéficiaire à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine (*fréquence idéale permettant un maintien de l'engagement*)
- 12h de travail individuel (*travail de face à face avec le consultant et travail de réflexion*)
- Séances individuelles – En présentiel (sur site) et/ou distanciel (Visio, téléphone)

### Tarifs et financements possibles :

	<b>CPF / particulier</b> : 800 € TTC
	<b>Entreprise</b> : à partir de 800 € HT
	<b>OPCO</b> : selon tarif négocié

**Délais d'accès** : 2 semaines minimum entre le rendez-vous de présentation et le début de la prestation.

**Modalités d'évaluation** : document de synthèse, attestations de présence, questionnaire de satisfaction à chaud et à froid, entretien de suivi à 6 mois.

## DEROULEMENT

### 1<sup>ère</sup> étape

#### PRISE DE RECOL

- Ce qui m'anime aujourd'hui ? Ce qui me démotive ?

### 2<sup>ème</sup> étape

#### BILAN PERSONNEL

- Ma personnalité (mes atouts, mes qualités...mais aussi mes défauts !)
- Les différentes sphères de ma vie

### 3<sup>ème</sup> étape

#### MES BESOINS / MOTIVATIONS / INTERETS /

- De quoi ai-je besoin pour me sentir épanoui dans le travail ?
- Quels peuvent être mes freins au changement ?

### 4<sup>ème</sup> étape

#### MES PROJETS

- Que puis-je changer dans mon quotidien pour répondre à mes besoins ?
- Quels projets / idées répondraient à mes aspirations ? Comment y parvenir ?

## METHODES / MOYENS MATERIELS

### Méthodes et outils

Divers outils mobilisés par le Consultant, adaptés en fonction des besoins exprimés et des objectifs opérationnels définis.

Entretiens individuels semi-directif, contrat d'engagement, grille d'analyse du besoin, questionnaire d'auto-évaluation, Portefeuille de compétences, questionnaires d'auto-évaluation, tests/questionnaires sur les intérêts professionnels, les valeurs, la personnalité, logiciel d'orientation, guide d'enquête métier, Fiches de réflexion, Carte mentale, Guide d'enquête métier, site Web spécialisés, etc.

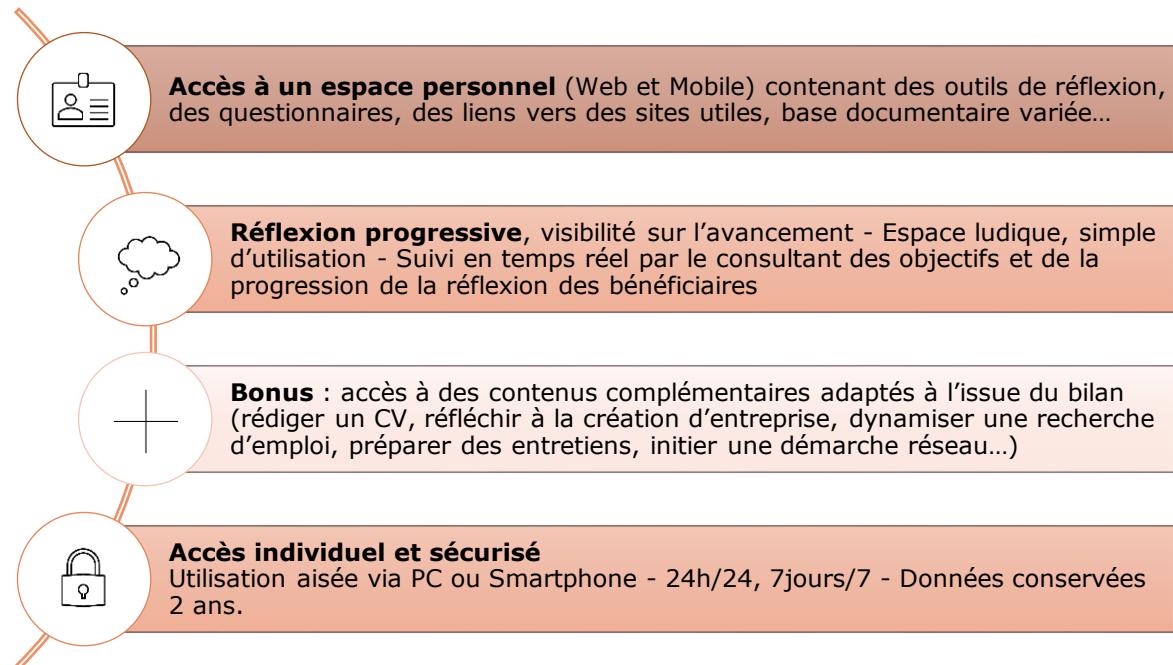
### Moyens matériels

Bureau pour les entretiens permettant la confidentialité des échanges.  
Connexion Wifi, mise à disposition d'ordinateurs.

Supports de réflexion papiers ou digitaux, selon le choix du bénéficiaire.

Nous proposons 2 types de supports afin de répondre au mieux aux profils des personnes accompagnées :

### SUPPORTS DIGITAUX



➡ Choisir le digital, c'est aussi gagner en souplesse dans l'organisation du bilan, avec la possibilité d'effectuer des temps d'échanges à distance (Skype, Teams ou téléphone).

### SUPPORTS PAPIERS

Un support papier peut être remis au démarrage du bilan. Cet outil permet de consigner ses réflexions et l'avancée de ses projets.

### **CADRE LEGAL ET DEONTOLOGIQUE**

Nos bilans sont tous menés dans le respect du Code du Travail, qui encadre cette démarche d'accompagnement :

- Article L6313-1, L6313-10, L6313-4, R6313-4 à R6313-8 du code du travail
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Code du travail
- Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

Ainsi, dès le démarrage et tout au long de la démarche, nos consultants s'engagent à :

- L'individualisation de l'accompagnement : au-delà des 3 formules pouvant être proposées, nous adaptons aussi les méthodes d'accompagnement (Visio, rdv présentiel, outils numériques, outils papier...) en fonction des attentes et des besoins des bénéficiaires.
- La confidentialité : s'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus.
- La neutralité et libre-arbitre : notre rôle est d'accompagner les bénéficiaires dans le processus de choix quant à leur avenir professionnel, et nous assurons que leurs décisions sont éclairées. La mise en œuvre du plan d'actions à l'issue du bilan leur appartiendra ensuite !
- Le principe de réalité : si un des principes du bilan est de permettre une ouverture à différents types de projets aussi grande que possible, le principe de réalité est introduit dans la démarche par une confrontation des pistes aux freins internes et externes aux bénéficiaires.